

*Beauvais
château*

COPIE POUR INFORMATION ET EXÉCUTION

A. M. *BOURDIL* CONSERVATEUR RÉGIONAL
DES BATIMENTS DE FRANCE

ARRÊTÉ

Le Ministre d'État chargé des Affaires culturelles

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1954, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961 ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

ARRÊTÉ

Article 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et les toitures du château de la Fontaine du Houx, à BEZU-LA-FORET (Eure), ainsi que celles de la chapelle et des communs, figurant au cadastre, section A, sous le numéro 14, d'une contenance de 63a 76ca, et appartenant à

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour Ampliation,

L'Attaché d'Administration
charge de la protection
des Monuments Historiques

R. Combe

Signé : R. COMBE

Paris, le 25 OCT. 1971

Pour le Ministre et par délegation
Le Sous-Directeur des Monuments
Historiques et des Palais Nationaux

Signé : P. DUSSAULE

Département :
EURE

Commune :
BEZU LA FORET

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 19/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LES ANDELYS

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

